

MERCREDI OU SAMEDI

PETIT OU GRAND MANEGE

HORAIRE :

FICHE DE RENSEIGNEMENTS CAVALIER

FICHE DE RENSEIGNEMENTS CAVALIER



MINEUR DECHARGE PARENTALE

MINEUR DECHARGE PARENTALE

<b>Cadre réservé A2L</b>	Montant	Date	Moyen de Règlement : Chèque, espèces, Ancv	Nom sur le ou les chèques
ACCES+LF				
FORFAIT				
CARTE 10H				

NOM de l'enfant : .....

Prénom:.....

Date de naissance:.....

Adresse : .....

.....

Code postal : .....

Ville:.....

Nom du représentant légal : .....

Tél. Domicile:.....

Profession :

Père:.....Mère:.....

Tél. Mobile :

Père : ..... Mère:.....

Nom et téléphone du médecin traitant :

.....

Précautions médicales particulières :

.....

Personne(s) à prévenir en cas d'urgence :

.....

Je soussigné (e) :

Représentant légal: Nom .....Prénom:.....

En qualité de: (père, mère, tuteur).....

De l'enfant: Nom:.....Prénom:.....

-Déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche,

-Autorise le responsable de l'Ecurie A2L à prendre toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant (hospitalisation, intervention chirurgicale).

-Autorise l'Ecurie A2L à utiliser l'image de l'enfant sur les supports de promotion des activités du centre et de communication.

-Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur

**-Déclare savoir que :**

**-les enfants sont déposés 20 à 30min avant leurs cours et sont récupérés 20 min après celui-ci, sauf pour les baby poney ou la présence d'un parent est obligatoire à côté du poney**

-Les heures non annulées 48h à l'avance seront décomptées et ne sont pas rattrapables,

-Annulation par sms au 06.74.65.97.90. Merci de mentionner le prénom, le jour et l'heure du cours du pratiquant.

-Forfait année 3 rattrapages maximum par année, **carte 10h valable 4 mois**

-Pour absence due à des raisons médicales (bras cassé...) voir directement avec les monitrices.

-Les forfaits année ne sont pas remboursables, paiement par chèque possible en 1,5 ou 10 fois sans frais (de septembre à juin) le club prend les 1,5 ou 10 chèques en septembre.

Licence FFE : Obligatoire, elle sert d'assurance et permet de passer les brevets fédéraux (galops).

Si vous avez une licence de l'année en cours, veuillez la présenter au bureau pour toute inscription ou passage d'examen.

**Certificat médical FFE obligatoire uniquement POUR LA COMPETITION**

**SECURITE** : Le port de la bombe ou du casque est obligatoire quel que soit votre niveau.

Pour les entraînements au cross, un casque de cross et un protège dos sont indispensables et obligatoires.

La FFE recommande le port d'une dorsale aux cavaliers mineurs lors des cours de saut d'obstacle, de cross, et de sortie en extérieur.

**Date et signature du représentant légal :**